**republiQUE IslamiQUE DE MAURITANIE**

**Honneur- fraternite-justice**

****

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

***Ministère des Finances***



**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Programme des Nations Unies pour l’Environnement**

**Projet d’appui à la réalisation et au suivi des objectifs Pauvreté-Environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODD en Mauritanie**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

Termes de références

**Révision du guide méthodologique du Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme(Cadre de dépenses à moyen terme)**

Septembre 2020

**I. Contexte et Justification**

Le Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) est un instrument de programmation triennal glissant permettant de placer la gestion budgétaire dans une perspective pluriannuelle. Il sert à aligner le budget sur les priorités nationales, assurer la cohérence entre le budget de fonctionnement et le budget d’investissement, améliorer la prévisibilité des allocations, et faciliter l’arbitrage.

En tant qu’instrument de programmation, le DPBMT représente un moyen pour assurer la soutenabilité budgétaire, et constitue la charnière entre la budgétisation et la possibilité d’exécution du budget. Il s’agit d’un moyen permettant de rationaliser les choix budgétaires, et constitue l’instrument majeur d’une gestion axée sur les résultats (GAR) pour atteindre, à moyen terme et au moindre coût, les objectifs stratégiques définis dans le plan de développement économique et social du Gouvernement.

L’élaboration du DPBMT s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi fondamentale des finances publiques (Loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018 portant Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)), qui stipule en son article 46 que : « la loi de finances de l’année est élaborée par référence à une programmation budgétaire pluriannuelle, actualisée chaque année en vue de l’adapter à l’évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays ».

Dans ce contexte et conformément aux dispositions du décret n° 196-2019 du 14 Octobre /2019 fixant les modalités, les procédures et le calendrier de la programmation budgétaire, le DPBMT comprend deux parties : le Cadre budgétaire à Moyen Terme (CBMT), et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme Global (CDMT-g) :

Le CBMT présente les objectifs relatifs aux agrégats macroéconomiques et budgétaires et retrace, sur trois (3) ans, leur évolution future pour ce qui concerne : la projection des principaux comptes macroéconomiques, la projection du tableau des opérations financières de l’Etat (TOFE) sur trois (3) ans, l’ensemble des recettes et dépenses publiques, par partie budgétaire, faisant notamment apparaitre les investissements publics, le solde budgétaire et son mode de financement, le niveau global d’endettement, la pression fiscale, la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales, la masse salariale par rapport aux dépenses de l’Etat, et le service de la dette, en pourcentage des dépenses publiques, des exportations, de recettes fiscales et du PIB.

Le CDMT-g découle du CBMT, pour déterminer sur trois ans les enveloppes budgétaires et leur ventilation entre les différents ministères et institutions de l’Etat. Il inclut un exposé sur les réformes et changements apportés ayant une incidence notamment en matière de dépenses ainsi que de leurs effets attendus sur les finances publiques.

Au niveau sectoriel, le CDMT permet, d’une part, de renforcer la formulation des stratégies sectorielles en les rendant plus réalistes, plus cohérentes avec les objectifs poursuivis, et d’autre part, de répartir les plafonds de dépense par ministère dérivés du CDMT global, par programme, par structure administrative et par activité.

Actuellement, la Direction Générale du Budget (DGB) dispose d’un guide de préparation du CDMT global et du CDMT ministériel, élaboré en 2016 dans le cadre de l’étude d’élaboration des outils et instruments de gestion de l’investissement public en Mauritanie sur financement du Programme d’appui à la gestion des investissements publics (PAGIP) (MEF/BAD). Ce guide ne correspond plus aux exigences de la LOLF 2018 et la mise en place du budget-programmes pour plusieurs raisons. On peut citer, entre autres l’absence d’un cadre juridique de la programmation pluriannuelle à cette époque, l’incompatibilité avec les procédures fixées par la nouvelle lolf et le caractère rudimentaire des aspects techniques dans le guide.

**II- Objectifs**

1. **Objectif global**

L’objectif de cette prestation est de mettre à jour le guide méthodologique d’élaboration de CDMTg pour répondre aux exigences de la LOLF adoptée en 2018.

1. **Les objectifs spécifiques**
* Faire un état de lieux et procéder au diagnostic du guide méthodologique d’élaboration de CDMT actuel, y compris le dispositif institutionnel existant ;
* Proposer, le cas échéant, un guide méthodologique actualisé ainsi qu’un manuel sur les procédures techniques et pratiques de préparation et d’actualisation du DPBMT ( CBMT, CDMTg) et CDMTm, tenant compte des implications de la LOLF 2018 ;.
* Proposer un nouveau dispositif institutionnel permettant l’actualisation des données du CBMT et du CDMTg ;
* Elaborer des indicateurs de Suvi-évaluation ;
* Animer un atelier de partage et de vulgarisation du nouveau guide et du manuel de procédures.

**III. Résultats Attendus**

Un guide complet (CBMT-CDMTg- CDMTm) et validés.

Ce guide comporte les éléments suivants :

* les implications de la LOLF 2018 sur la programmation budgétaire et la prise en compte du budget-programmes
* le guide méthodologique d’élaboration de CDMT actuel diagnostiqué et actualisé
* Une démarche technique de préparation du CDMT, proposée et validée
* Une démarche technique de préparation du CDMTg ,, proposée et validée
* Une démarche technique de préparation du CDMTm, proposée et validée
* L’articulation entre CBMT et CDMT global ainsi qu’entre CDMTg et CDMT m, proposée et validée

**IV- Description des taches du prestataire**

* Décrire les implications de la LOLF 2018 sur la programmation budgétaire
* Faire l’état des lieux du guide méthodologique d’élaboration de CDMT actuel
* Proposer une démarche technique pour préparer le CBMT
* Proposer une démarche technique pour préparer le CDMT global
* Proposer une démarche technique pour préparer le CDMT ministériel
* Décrire l’articulation entre CBMT et CDMT global ainsi qu’entre le CDMT global et le CDMT ministériel
* Proposer des indicateurs de suivi et évaluation (suivi de la performance).
* Animer un atelier pour la validation du guide

**V. Livrables**

Les principaux livrables sont :

* Un guide méthodologique d’élaboration de CDMT actuel (état des lieux )
* Un nouveau guide d’élaboration des CDMTs ; Global et Ministériel
* Un manuel de procédures

**VI. Les principales étapes**

1. recherche documentaire et entretiens avec les principaux responsables ;
2. une version provisoire du guide
3. discussion et validation du contenu et du programme de l’atelier de la

formation par les services de la DGB;

1. déroulement de l’atelier
2. (iii) version finale du Guide.

**VII- Profil du Prestataire**

La prestation sera réalisée par un consultant international qui devra justifier les qualifications suivantes :

* un diplôme universitaire de troisième cycle (Bac + 5 au minimum) en finances publiques, en macroéconomie ou un diplôme équivalent
* une expérience d’au moins cinq (5) ans dans le domaine de la préparation des documents budgétaires pluriannuels (CBMT, CDMT, etc.) dans le cadre de la nouvelle gestion publique.
* Une expérience similaire dans les pays du Grand Maghreb Arabe et de l’UEMOA sera considérée comme un atout ;
* Une parfaite maitrise du français. La connaissance de l’arabe sera considérée comme un atout.

Le dossier de candidature doit comprendre :

* **une proposition technique : il s’agira de r**édiger une note technique (de 4 à 5 pages) sur la compréhension des Termes de référence, l’approche méthodologique, le planning de travail et l’organisation de la mission ;
* **une proposition financière : elle doit indiquer l**e coût total estimatif (montant forfaitaire global) de la prestation, et incluant les honoraires du consultant (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus) ; et
* **un CV du consultant : il doit intégrer les références universitaires et attestations obtenues, les** expériences acquises dans le domaine et les études de référence déjà réalisées.

**VIII- Méthodologie**

La méthodologie proposée doit prendre en compte la situation pandémie du Coronavirus, le consultant sélectionné pourra faire une partie du travail à distance. Les modalités de la méthodologie de travail seront convenues entre le Consultant et le principal bénéficiaire de la prestation (la Direction Générale du Budget).

**IX. Durée et calendrier de la prestation**

La prestation se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

* durée de la prestation : 45 jours ouvrables ;
* un rapport provisoire est attendu vingt huit (28) jours ouvrables après le début de la prestation ;
* l’atelier de partage et de vulgarisation est prévu sept (7) jours après réception du rapport provisoire ;
* le rapport final (ou définitif) intégrant les observations et recommandations des participants à l’atelier est attendu au plus tard dix (10) jours après la tenue de l’atelier.

**X. Processus de selection du Consultant**

Les consultants intéressés par cette offre, doivent soumettre séparément une proposition technique et une proposition financière dans deux enveloppes différentes, les deux dans une troisième et la prestation intellectuelle demandée.

La proposition technique du consultant intéressé doit contenir les informations ci-dessous permettant de juger de ses qualifications pour la mission :

* Une lettre de motivation expliquant pourquoi il/elle pense qu’il/elle est le/la plus indiqué/e pour le travail ;
* Une méthodologie détaillée sur la façon dont il/elle va aborder et mener le travail ;
* Un CV personnel incluant l'expérience de projets similaires
* Une description d’au moins deux missions similaires réalisées dans les 5 dernières années.

La proposition financière doit être présentée dans un format détaillé de tous les coûts inhérents à la mission y compris les coûts de transport.

Les soumissions seront évaluées suivants la méthodologie suivante :

* Critères techniques : 70%;
* Critères financiers : 30%;

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70% du maximum de points des critères techniques seront considérés pour l'évaluation financière.

La note technique est décomposée comme suit :

* Pertinence des qualifications académiques 15 points ;
* Expérience professionnelle dans des missions similaires 35 points ;
* compréhension des TDR et clarté de la méthodologie proposée 30 points ;
* Adéquation des compétences 20 points ;

Le contrat sera attribué au consultant dont la soumission a été :

* Jugée recevable et conforme
* Avoir reçu le meilleur score sur les critères techniques et financiers et suivant la pondération susmentionnée.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **GRILLE D’EVALUATION DES CANDIDATS**  |  |
|  |  |  |
|  | **Critères techniques (70 points)** | **offre financière (30 points)**  |
|  | **Désignation** | **Points** |
|  | Diplômes  | **15 pts** |
|  | Expérience professionnelle dans des missions similaires : expériences générales (10pts) - Expériences spécifiques (25 pts: 5pts/an)  | **35 pts**  |
|  | Compréhension des TDR et clarté de la méthodologie proposée : Compréhension (20 pts)- Démarche méthodologique (20pts)-calendrier d'exécution (5 pts) | **35 points**  |
|  | Adéquation des compétences (avoir travaillé au niveau de la sous région, dans un contexte similaire à celui de la Mauritanie  | **10 points** |
|  | Compétences linguistiques: francais (4pts) -Anglais (0,5pt)- Arabe(0,5pt) | **5 points**  |
|  | **Totaux partiels** |  |
|  | **TOTAL GENERAL** |  |